

Créteil, le 23 septembre 2020

Le recteur de l'académie de Créteil

à

Mesdames et messieurs les directeurs de CIO

s/c mesdames et monsieur les inspecteurs  
d'académie, directeurs académiques des services  
de l'Education Nationale de Seine-et-Marne, de  
Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

Mesdames et monsieur les IEN-IO

Rectorat

Service académique d'information et  
d'orientation

Dossier suivi par :  
Catherine Terseur  
Adjointe au CSAIO

Geneviève Saint-Huile  
CSAIO

Mél : [ce.saio@ac-creteil.fr](mailto:ce.saio@ac-creteil.fr)

4 rue Georges Enesco  
94010 Créteil cedex  
[www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

**Circulaire n°2020-065**

**Objet : Circulaire de rentrée des services d'orientation pour l'année 2020-2021**

**Réf. : Textes officiels :**

- Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel
- Décret n° 2017-120 du 1<sup>er</sup> février 2017 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'Éducation Nationale
- Arrêté du 26 avril 2017 relatif aux référentiels de connaissances et de compétences des psychologues de l'Éducation Nationale
- Circulaire ministérielle n° 2017-079 du 28 avril 2017 relatives aux missions des psychologues de l'Éducation Nationale
- Circulaire ministérielle n° 2002-007 du 21 janvier 2002 relative aux obligations de service des personnels IATOSS et d'encadrement exerçant dans les services déconcentrés ou établissement relevant du MEN
- Circulaire de rentrée 2020, *BOEN* du 10 juillet 2020 :
- Circulaire académique 2020 054 du 1<sup>er</sup> septembre 2020 relative aux priorités Persévérance et lutte contre le décrochage scolaire pour l'année scolaire 2020-2021
- Note académique du 4 juin 2020 « Continuité et sécurisation des parcours des élèves de Terminale des voies GT et professionnelle – Droit au maintien – Session 2020 »

La circulaire de rentrée 2020 du Ministère de l'Éducation Nationale, de la jeunesse et des sports<sup>1</sup> réaffirme la place centrale de l'accompagnement des élèves dans leur projet d'orientation.

Point de convergence des réformes éducatives, cet accompagnement à l'orientation s'inscrit dans le cadre du service public d'orientation qui confie à la Région de nouvelles compétences concernant l'information sur les métiers et les formations<sup>2</sup>.

Il se déploie dans le cadre d'heures dédiées au collège et au lycée mobilisant, sous la responsabilité du chef d'établissement, tous les membres de la

<sup>1</sup> <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo28/MENE2018068C.htm>

<sup>2</sup> <https://www.education.gouv.fr/orientation-scolaire-cadre-national-de-reference-entre-l-etat-et-regions-de-france-7322>



communauté éducative, dont fait partie le psychologue de l'Éducation Nationale.<sup>3</sup>

Il concerne tous les élèves, en particulier ceux qui présentent des risques de décrochage scolaire ou qui nécessitent des besoins éducatifs particuliers. Il associe aussi pleinement les familles.

## PRIORITÉS ACADÉMIQUES

### **Prévenir le décrochage scolaire, encourager la motivation**

Au collège et au lycée, en dépit de tous les efforts engagés, le confinement a pu accélérer le décrochage d'élèves fragiles scolairement, donnant peu de sens à l'école, ou encore se trouvant dans une situation ne favorisant pas le travail personnel. En cette rentrée, la priorité absolue est donc d'aider les élèves à renouer avec les apprentissages, en leur apportant une aide adaptée à la poursuite de leur année dans les meilleures conditions.

S'agissant des psychologues de l'Éducation Nationale, un dialogue étroit avec les membres de la communauté éducative, notamment les professeurs principaux, la participation active aux entretiens de situation de rentrée pour les élèves sans solution (non affectés, qui ne se sont pas réinscrits, en échec à l'examen...), la collaboration régulière aux travaux des groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS) d'établissement doivent être renforcés.

S'agissant des directeurs de CIO, votre participation sera régulière aux réunions des différentes instances (GPDS de district, commissions locales absentéisme, réunion du réseau FOQUALE, de la PSAD...) où sont étudiées les situations des jeunes en risque de rupture de parcours.

Les psychologues de l'Éducation Nationale doivent également porter une attention soutenue aux élèves à besoins éducatifs particuliers, notamment ceux en situation de handicap ou présentant des signes de souffrance psychologique, afin qu'ils puissent bénéficier des mêmes conditions de réussite.

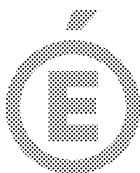
En outre, la dématérialisation des procédures d'orientation et d'affectation avec la mise en œuvre de téléservices nécessite une vigilance accrue en direction des familles les plus éloignées de l'outil informatique. Des solutions locales doivent être mises en place, en lien avec le référent numérique de l'établissement, pour ne laisser aucune famille au bord du chemin.

### **Accompagner les équipes sur la mise en œuvre des heures dédiées à l'orientation**

Les heures dédiées à l'orientation (12 heures en 4<sup>e</sup>, 36 heures en 3<sup>e</sup>, 54 heures en 2<sup>nd</sup>e, 1<sup>ère</sup> et Terminale du lycée général et technologique et 265 heures sur trois ans en lycée professionnel) permettent aux élèves de découvrir des métiers, des formations et de construire progressivement leur projet de poursuite d'étude. Si les objectifs sont communs, les organisations et modalités de travail sont spécifiques à chaque établissement, certaines actions dépassant le cadre strict du collège ou du lycée.

En tant que conseiller du chef d'établissement sur le volet orientation du projet d'établissement, le psychologue de l'Éducation Nationale contribue à évaluer les besoins, à organiser des actions en concertation avec les membres de la communauté éducative, notamment à l'occasion des Semaines de l'Orientation en lycée ou au moment des grandes échéances par exemple, à faire découvrir des partenaires de l'Éducation Nationale, des ressources (*Vademecums*, sites Internet dédiés, guides ONISEP...) et à mettre en cohérence les initiatives (annexe 1).

<sup>3</sup> <https://eduscol.education.fr/cid48057/orientation-priorites-et-perspectives.html>



3

A l'échelle du district, le directeur de CIO accompagne les chefs d'établissement pour organiser des temps d'information et de formation qui répondent aux besoins des équipes pédagogiques (Aides Négociées de Territoire, ateliers...). Représentant de l'Éducation Nationale dans le cadre des comités de pilotage de du Service Public Régional d'Oriente (SPRO), votre connaissance du territoire vous permet aussi d'impulser des actions de découverte de l'offre de formation, des parcours, des débouchés, des partenaires.... Parmi les axes prioritaires, vous veillerez à favoriser tout projet qui vise à encourager l'autonomie et la mobilité des élèves : valorisation de la voie professionnelle et technologique comme parcours d'excellence, information sur le dispositif des Cordées de la Réussite, sensibilisation sur la réversibilité des modalités de formation facilitant le passage de la voie scolaire à l'apprentissage, présentation de la variété de l'offre de formation dans le supérieur...

Au niveau académique, l'application JPO<sup>4</sup> permet de rendre compte des dynamiques engagées au sein d'un établissement ou d'un territoire. Il est essentiel que chacun se mobilise pour renseigner régulièrement cette application.

### **Accompagner les personnels et valoriser les compétences**


En tant que personnel d'encadrement, votre rôle de directeur ou directrice de CIO est essentiel dans la gestion des ressources humaines pour motiver et accompagner les personnels dans l'exercice de leurs missions.

Levier de progrès collectif, la formation continue est aussi un élément essentiel d'épanouissement personnel. Il est donc nécessaire que les psychologues de l'Éducation Nationale qui sont sous votre responsabilité, participent régulièrement aux actions de formation et d'animation et qu'ils soient formés aux outils utilisés dans l'académie de Créteil.

Il est également nécessaire d'encourager un ou deux personnels volontaires de votre CIO à s'inscrire aux formations de formateurs proposées au PAF. C'est de cette manière que nous parviendrons le mieux à faire évoluer les pratiques au sein des établissements.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement et votre volonté pour mettre en œuvre l'ensemble de ces actions au service des parcours de réussite de tous les élèves et je vous en remercie.

Le Recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT

### **PJ : 4**

- annexe n° 1 : Gestion des services d'orientation 2020-2021
- annexe n° 2 : Vademecum « Gestion matérielle des CIO »
- annexe n° 3 : Projet d'activités des CIO
- annexe n°4 : Mémo Taxe d'apprentissage

---

<sup>4</sup> <http://jpo.ac-creteil.fr/>